



Votre centre animalier

Chemin de Cazeaux, quartier Loupien 64360 - Monein

Mail : monein@sacpa.fr

Téléphone 05 59 21 27 27

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi : de 14h à 18h
- le samedi : de 9h à 12h

Restitution de votre animal

Tarifs TTC au 1er janvier 2025

- Forfait fourrière : 106,00€
Au-delà du 8ème jour ouvré et franc, supplément de 11€ TTC pour les chats et 18€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).
- Identification puce électronique : 83,00€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

- Pour un animal mordeur ou griffeur : 96,00€
- Vaccin rage + passeport : 50,00€

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront refacturés. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, nous pouvons ré-acheminer votre animal. Veuillez prendre contact avec votre centre animalier.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ? Déclarez-le sur VigiPets.fr

1 animal est perdu toutes les 10 minutes. Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !
(facebook, instagram, X, @VigiPets)

Législation

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal

est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire consitute un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.